

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 12 août 1964

La séance est ouverte à deux heures.

(Texte)

QUESTION DE PRIVILÈGE

MM. MARCOUX ET GRÉGOIRE—PROTESTATIONS AU SUJET DE COMPTES DE TÉLÉPHONE

M. Guy Marcoux (Québec-Monimorency): Monsieur l'Orateur, je pose une question de privilège qui intéresse les membres de notre parti.

Étant donné que l'honnêteté et l'intégrité de mes confrères et la mienne sont en jeu, je me dois de relever cette question devant toute la Chambre.

Dernièrement, un représentant commercial de la compagnie de téléphone avisait le président de notre «caucus» que des députés du Crédit social devaient des comptes pour appels interurbains, et intercédait auprès de lui pour qu'il réussisse à faire acquitter ces comptes. Ces comptes en souffrance s'élevaient respectivement à \$130.95, \$137.15, \$160.65, \$66.65, \$86.50, \$457.65, \$412.55 et \$66.70.

Après enquête, monsieur l'Orateur, je suis en mesure d'affirmer qu'aucun membre de notre parti ne doit des comptes de téléphone autres que les comptes courants du mois.

Il est vrai que nous avons voté à la Chambre en faveur de l'augmentation de l'indemnité des députés, mais nous sommes capables de payer nos comptes d'appels interurbains.

Donc, monsieur l'Orateur, aucun député du Crédit social n'est en dette avec la compagnie de téléphone pour les montants susmentionnés. Si j'ai tenu à faire cette mise au point, c'est que je ne voulais pas que la réputation du Crédit social soit ternie aux yeux de cette compagnie.

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, sur la même question de privilège, je crois que des comptes de téléphone semblables doivent être dus par des membres du Ralliement créditiste, et ceci pour la bonne raison qu'il y a environ un an, la Chambre a voté un bill à l'effet que les comptes de téléphone des membres de la Chambre, entre Ottawa et leur comté, soient acquittés par la Chambre des communes.

A maintes reprises, nous avons demandé que les dispositions de cette loi, que nous avons votée, soient observées. D'autant plus que, à l'égard de certains députés, je dirais même de la grande majorité des députés, il se trouve à y avoir «discrimination» dans ce

Parlement. Une ligne directe, sans frais d'appels téléphoniques, existe entre Ottawa et Montréal et permet à tous les députés de la région de Montréal, presque tous des députés libéraux, de faire des appels dans leur comté sans qu'il leur en coûte un sou. La même situation existe entre Ottawa et Toronto.

En ce qui concerne les députés qui demeurent dans la région d'Ottawa, il n'y a aucun frais d'appels interurbains, non plus.

Il y a, à la Chambre des communes, des députés qui demeurent dans l'Ouest, dans les provinces maritimes ou dans des régions assez éloignées qui, eux, ne bénéficient pas des mêmes avantages.

De notre côté, nous demandons que les mêmes avantages soient donnés à tous les députés de la Chambre, que ces derniers demeurent à Toronto, Montréal, Ottawa ou dans les autres provinces du pays.

C'est pourquoi nous avons toujours refusé de payer ces comptes de téléphone. Parce que, lorsque nous faisons des comptes de téléphone pour notre activité comme députés, la loi prévoit que cela doit être payé par la Chambre des communes.

C'est pourquoi, à la réunion de notre «caucus» ce matin—et par question de principe, parce que nous voulons défendre ces principes—il a été décidé que nous laisserions plutôt couper nos lignes téléphoniques que de payer ce que la Chambre des communes a décidé qu'elle paierait.

Puis-je ajouter, monsieur l'Orateur, que cette question se rapporte non seulement aux membres de notre parti, mais également à plusieurs députés libéraux qui sont venus me voir et m'ont demandé de parler en leur nom à la même occasion, de même que de nombreux députés conservateurs.

(Traduction)

L'AGRICULTURE ET LA COLONISATION

M. Russel C. Honey (Durham) présente le 3^e rapport du comité permanent de l'agriculture et de la colonisation.

LES RELATIONS OUVRIÈRES

CONSEIL DE TUTELLE DES SYNDICATS MARITIMES
—COMPARUTION DEVANT UN COMITÉ PARLEMENTAIRE: DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je demande à la Chambre l'autorisation de déposer sur le bureau la correspondance entre monsieur le